

Réunion du vendredi 5 octobre 2018

Prévoyance

Deuxième réunion sur ce sujet. Suite aux différentes demandes formulées par la CGT, l'UIMM a complété l'état des lieux sur la prévoyance par un examen des dispositions qui existent dans d'autres branches industrielles.

Pour la CGT, la prévoyance a une forte fonction protectrice du salarié. C'est pourquoi l'accord qui sera négocié devra couvrir tous les métallurgistes quelle que soit leur catégorie professionnelle et pour l'ensemble des risques que sont le décès, l'invalidité, l'incapacité, la perte d'autonomie et les frais de santé.

Pour le moment, le patronat n'a pas dévoilé ses intentions.

Prochaine réunion : vendredi 9 novembre 2018

Formation professionnelle

Un premier échange a eu lieu suite à la loi relative à « la liberté de choisir son avenir professionnel ». Cette loi bouleverse l'organisation de la formation professionnelle tant dans les dispositifs mobilisables (CPF, CIF...) que dans la gestion jusqu'alors confiée aux branches professionnelles. L'actuel organisme gestionnaire, l'OPCAIM va disparaître et cela implique de discuter dans un délai très court de la création d'un nouvel organisme gestionnaire, l'OPCO: opérateur de compétences. Le Gouvernement souhaite un seul OPCO pour toutes les branches industrielles. Mais pour le moment, force est de constater que les organisations patronales des différentes branches sont peu enclines à se regrouper, chacune préférant conserver « son pré carré ».

La CGT a indiqué sa désapprobation de la loi et a insisté sur l'enjeu que représente la formation professionnelle dans la métallurgie où la quasi-totalité des effectifs vont se renouveler en moins de 10 années (125.000 départs chaque année jusqu'en 2025) et où, les évolutions technologiques autour de la numérisation nous oblige à anticiper, par la formation continue des salariés, l'élévation de leurs qualifications pour faire face à la transformation de nos emplois.

Mise en œuvre de la négociation

L'accord qui organise la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel arrive à terme le 31 décembre 2018. Un avenant de prolongation pour l'année 2019 proposé par le patronat a été signé par les autres organisations syndicales. La CGT se positionnera après consultation de ses syndicats.

Prochaine réunion : vendredi 9 novembre 2018